

ABBÉ DESSAILLY
AUTHENTICITÉ DU GRAND TESTAMENT DE SAINT REMY

PRÉFACE

Le testament de saint Remy, depuis bientôt cent cinquante ans, est relégué dans l'oubli par les sévérités d'une critique impitoyable. Or nous nous sommes demandé si ce verdict n'était que sévère, ou s'il n'était pas plutôt souverainement injuste. C'est donc un procès en révision que nous avons entrepris en faveur d'un document d'une très réelle importance, non seulement pour l'histoire du diocèse de Reims, mais pour notre histoire nationale.

D'abord l'Église de Reims se plaît à le conserver comme une relique précieuse, à côté de ces autres reliques si vénérables, les ossements de son grand Pontife.

Qu'est-ce en effet que ce testament si magistral, si princier, si beau de courage apostolique, sinon l'éclatante démonstration de l'immense influence de son saint archevêque, du rôle particulièrement providentiel qu'il joua pendant les soixante-quatorze ans de son fécond épiscopat ; sinon encore l'irrécusable témoignage de sa générosité pour une Église qui depuis n'a cessé de resplendir de l'éclat de son nom ?

Au point de vue national, ce testament a aussi une sérieuse valeur, car il est le fondement de plusieurs traditions françaises chères à tous ceux qui ne font pas dater la Patrie de ces années qui s'appellent 1789, 1848 ou 1875, mais qui chérissent la vieille France avec sa foi, ses illustrations, sa glorieuse mission dans le passé.

Au point de vue doctrinal, le testament de saint Remy est aussi un document digne d'attention. En nous montrant l'action prépondérante de l'épiscopat, dans la fondation de la monarchie française, en nous faisant entendre les menaces du Pontife contre cette royauté à laquelle il s'était tant dévoué, mais dont il entrevoyait les attentats, derniers vestiges d'une barbarie que le Christianisme n'avait pas encore complètement subjuguée, on comprend que la conduite de l'Église a toujours été invariable. Dans tous les temps, même au sortir des catacombes, alors qu'elle n'avait pu encore se faire usurpatrice, comme affectent tant de le redire ses adversaires; même à l'époque où elle se trouvait comme refoulée par deux courants contraires : le courant de la civilisation romaine, qui allait à la corruption, le courant de barbarie des hommes de la conquête, qui accumulaient des ruines partout sur leur passage, elle a émis la prétention d'être la règle vivante des actes humains même pour les gouvernants; non pas qu'elle touche au côté politique des faits, qui n'est pas de son domaine, mais elle les juge par le côté qui confine à la loi morale, dont elle est l'interprète.

Enfin, dans un ordre d'idées plus modestes, au simple point de vue géographique, le testament de saint Remy est encore un document plein d'intérêt. Rien de plus difficile que la question de l'étymologie de nos villages. La latinité du moyen âge en a complètement défiguré la racine. Pour la saisir sûrement, il faut avoir recours aux monuments de la période gallo-romaine, qui malheureusement sont fort rares. Or le testament date de cette époque et il contient la mention vraiment considérable de cinquante-deux villages. En rétablissant leur identité, la science étymologique y trouve donc de nombreuses indications, pour l'aider à déterminer les règles, du reste si peu précises, de la transformation des noms.

Au surplus, nous ne pouvons mieux établir l'importance qu'on attachait de tout temps au testament du saint, qu'en rappelant les attaques dont il a été l'objet depuis deux cents ans.

Ces attaques ont été tellement violentes, qu'aujourd'hui un savant qui tient à son renom d'esprit judicieux et éclairé n'ose plus même soutenir l'authenticité de ce document. Pourquoi donc cet acharnement contre le testament du glorieux Pontife ? Actuellement encore nous en possédons plusieurs autres émanés d'évêques, ses contemporains; nous avons ceux de saint Perpétue de Tours, de 475 ; de saint Césaire d'Arles, de 538, quand celui de saint Remy n'est certainement pas antérieur à 530 ; de saint Bertramn et de saint Halduin, évêques du Mans, de 515 et 642. Pourquoi la critique si sévère de l'école gallicane ne s'en est-elle jamais préoccupée ? C'est qu'ils ne renferment que des dispositions sans importance pour l'histoire. Au contraire, depuis le règne de Louis XIV, toute une ligue de savants s'est formée pour ruiner l'autorité des dernières volontés de saint Remy, parce que l'expression de ces volontés suprêmes portait plus loin que les dispositions qu'elles contenaient ; elles affirmaient des faits et des doctrines que l'esprit du temps s'était donné pour mission de combattre et de ruiner.

Pour nous, nous n'avons plus ces passions, nous n'avons plus que celle de la vérité historique pure et simple. Nous exposerons donc avec une entière bonne foi le résultat de nos recherches. Si elles exercent sur nos lecteurs la même influence que sur nous-mêmes, ils arriveront à la conviction pleine et entière que le testament du grand Pontife de Reims doit reprendre sa place d'honneur dans la série de nos sources d'histoire nationale, parce qu'il est peu de documents qui s'appuient sur une authenticité plus éclatante et plus indiscutable.

Nous diviserons notre travail en trois parties :

Dans la première, nous donnerons le texte même du testament, que nous réformerons en plusieurs endroits et que nous éclairerons de diverses notes historiques et géographiques.

La seconde partie contiendra l'exposé des preuves de l'authenticité du grand testament, sans embarrasser notre marche pour les objections qui ont été faites, et que nous réfuterons dans une troisième partie.